



Baromètre mensuel JANVIER 2017

BILAN DÉPARTEMENTAL – JANVIER 2017

	Accidents corporels	Personnes décédées	Personnes blessées	dont blessées Hospitalisées (+ de 24h)
Janvier 2017	115	5	134	55
Janvier 2016	129	8	153	100
Variation Janvier 2017 / 2016	- 14	- 3	- 19	- 45

Sources : Les données provisoires ont été calculées à partir des informations "télégrammes" et "Portail Accidents" communiquées par les Forces de l'Ordre. Les données définitives proviennent de la base de données Concerto (fichiers BAAC).

Personnes décédées	Piétons	Cyclistes	Cyclomotoristes	Motocyclistes	Automobilistes	PL	Autres*	Total
Janvier 2017	1	1	0	0	3	0	0	5
Janvier 2016	3	0	0	0	5	0	0	7
Variation 2017 / 2016	- 2	0	0	0	- 2	0	0	- 2
Cumul 2017	1	1	0	0	3	0	0	5
Cumul 2016	3	0	0	0	5	0	0	8
Variation Cumul 2017/2016	- 2	+ 1	0	0	- 2	0	0	- 3

* Voitures, transports en commun, engins spéciaux, tracteurs agricoles etc...

Commentaires : Le mois de janvier 2017 totalise 5 tués contre 8 en janvier 2016. Tous les autres indicateurs sont en baisse. Le nombre de blessés graves est quasiment divisé par 2 (chiffres provisoires).

Exception faite de la mortalité cycliste, le nombre de tués baisse pour toutes les autres catégories d'usagers. Comparé à 2015, le nombre d'automobilistes tués baisse mensuellement pour la 6ème fois consécutive depuis août 2016.

ÉVOLUTION SUR 12 MOIS GLISSANTS

		Accidents corporels	Personnes décédées	Personnes blessées	dont blessées Hospitalisées (+ de 24h)
Évolution Nord	Février 2016 à Janvier 2017	1 140 (- 14,9 %)	102 (- 2,9 %)	1 305 (- 19,7 %)	750 (- 26,6 %)
	Février 2015 à Janvier 2016	1 339	105	1 626	1 022
Évolution France	Février 2016 à Janvier 2017	57 094 (+ 0,2 %)	3 490 (+ 1,6 %)	71 916 (- 0,7 %)	27 068 (+ 0,7 %)
	Février 2015 à Janvier 2016	56 966	3 435	72 434	26 868

Pour la première fois depuis novembre 2015, l'évolution du cumul des tués est en baisse. Les autres indicateurs affichent des évolutions en baisse encore plus conséquentes. Il est observé une diminution significative de 27 % du nombre de blessés graves (chiffres provisoires).